

Le programme de prix et bourses d'ACTIMS destiné aux femmes des métiers de la construction

Le programme de prix et bourses destiné aux femmes des métiers de la construction fut créé dans le but de reconnaître les femmes qui sont membres du [Syndicat des métiers de la construction du Canada](#), et pour faire connaître les possibilités d'emplois offerts aux femmes dans les métiers spécialisés.

Ce programme de prix et bourse annuel offre un montant de 1 500 \$ chacun à 3 gagnantes pour un montant total de 4 500 \$ en prix :

- 1 prix d'un montant de 1 500 \$ à toute femme compagnon membre du Syndicat des métiers de la construction
- 2 bourses d'un montant de 1 500 \$ chaque, seront données aux femmes apprenties qui sont membres du Syndicat des métiers de la construction. Toute apprentie de 1^{er}/2^e/3^e/4^e/5^e année.

Qui est admissible ?

Les femmes canadiennes qui travaillent dans les métiers de la construction (membre du Syndicat des métiers de la construction) qui font preuve d'intégrité, d'excellence et de leadership au sein des métiers liés à la maintenance/à la construction.

Les candidates admissibles posséderont tous les points suivants :

- est membre d'un syndicat sous le Syndicat des métiers de la construction;
 - fais preuve d'intégrité et de leadership au sein de l'industrie;
 - fais preuve d'excellence dans son métier;
 - bonne pratique en matière de sécurité sur le lieu de travail;
 - apprentie de 1^{er}/2^e/3^e/4^e/5^e année, ou;
 - statut de compagnon.
-
- Un maximum de 50 candidatures peut être reçu chaque année
 - Si vous présentez une demande pour la bourse d'apprentie, la candidate **ne doit pas** avoir reçu dans le passé le « prix ACTIMS destiné aux femmes dans les métiers de la construction » pour être admissible.

Conditions :

Les candidates doivent remplir le formulaire de demande en entier accompagné des pièces jointes et les envoyer par courrier ou par courriel au bureau d'ACTIMS à partir du **1^{er} février jusqu'au 30 avril**.

La composition d'un texte : les candidates doivent rédiger un texte pour décrire qu'elles possèdent les, ou font preuve des points suivants :

- intégrité au sein de l'industrie;
- leadership au sein de la main-d'œuvre;
- excellence dans leurs métiers;
- bonne pratique en matière de sécurité sur le lieu de travail.

Le texte doit être approuvé par leur employeur pour assurer que l'information fournie est exacte.

Lettre de recommandation : Les candidates doivent fournir une lettre de recommandation approuvée par leur employeur actuel ou par le plus récent employeur.

Comment faire la demande :

Pour être admissibles, les demandes et les documents à l'appui doivent être reçus **au plus tard le 30 avril**.

La trousse de demande complétée doit contenir :

- Le formulaire de la demande **complété**
- **Lettre** de recommandation par leur employeur actuel ou par le plus récent employeur
- **Une copie** de sa carte de compagnon ou de ses papiers d'apprenties

Les gagnantes seront contactées par le bureau d'ACTIMS entre le 25 juin et le 5 juillet.

4 façons pour présenter une demande :

Demande en ligne :

Vous pouvez faire une demande en ligne en remplissant le formulaire suivant : [Formulaire de demande en ligne](#) (anglais seulement)

Par courriel :

Remplir le [formulaire de demande](#) (anglais seulement)

Envoyez un courriel avec le formulaire de demande complété accompagné des documents à l'appui à : ainslie@trades-ab.ca

Dans l'objet du courriel, veuillez inscrire

« ACTIMS Women in Trades Awards/Bursaries Program »

Par télécopieur :

Remplir le [formulaire de demande](#) (anglais seulement)

Envoyez le formulaire de demande complété accompagné des documents à l'appui par télécopieur au numéro suivant : 403-254-4346

Par courrier :

Remplir le [formulaire de demande](#) (anglais seulement)

Envoyez le formulaire de demande complété accompagné des documents à l'appui à l'adresse suivante :

ACTIMS Women in the Trades Awards/Bursaries Program

P.O. Box 76182

Calgary, Alberta, T2Y 2Z9